

Nouvelle conférence chargée de la «Validation des acquis»

«Les choses ont nettement progressé»

ActualitésFPr 230 du 10 décembre 2008

L'invitation au lancement de projets pilotes que l'OFFT a adressée avec insistance aux cantons a été suivie par divers cantons alémaniques. C'est ce qu'estime Beat Schuler, président de la nouvelle conférence «Validation des acquis en Suisse alémanique», dans une interview avec ActualitésFPr. Cette conférence pourvoit à l'échange d'informations entre les cantons qui se partagent les nouvelles tâches. Le projet Validation des acquis se trouve dans la phase d'essai jusqu'en 2010. La transformation des projets pilotes en procédures définitives devrait être réalisée et achevée en 2012.

*Beat Schuler a répondu
aux questions de Daniel Fleischmann*

ActualitésFPr: Le comité de la CSFP, dans sa réunion du 25 septembre 2008, a donné mandat de constituer une conférence «Validation des acquis en Suisse alémanique». Comment cette nouvelle conférence «Validation des acquis D-CH» est-elle structurée?

Beat Schuler: Actuellement, la conférence se compose de huit représentant-e-s de cantons alémaniques et du Tessin. Certains délégué-e-s couvrent l'ensemble d'une région. Ainsi, je représente dans cette conférence non seulement le canton de Zoug mais aussi toute la Suisse centrale. De la même manière, la représentante du canton de Bâle-Ville suit les travaux au nom de quatre cantons (BS, BL, AG et SO).

Les membres de la conférence viennent en majorité de cantons réalisant des projets pilotes ou ayant des expériences dans le domaine de la validation (ZH, BE, SG, GR). De plus, elle englobe délibérément un canton qui, de par sa taille, ne réalisera

jamais de validation lui-même mais dont les besoins doivent être pris en compte (SH).

En tant que président, je suis soutenu par le secrétariat de la CSFP, en particulier par Angela Wyprächtiger, chargée du dossier «Validation des acquis».



Beat Schuler

Quelle est la mission de la conférence?

Sa tâche principale réside dans la coordination des validations entre les cantons. Il est désormais clair que les cantons n'offriront pas tous l'ensemble des prestations. Il s'agit d'arriver à une répartition raisonnable. Le but est que chaque canton dispose d'un portail d'entrée.

Pour réaliser une bonne coordination, il faut parvenir à une bonne vue d'ensemble des offres. Puis, la conférence est également appelée à fournir aux cantons des informations sur l'évolution de la situation. Cela est possible grâce au soutien du secrétariat de la CSFP.

Pour la conférence, il est important de veiller à ce que les dossiers soient uniformément structurés et que les mêmes termes soient utilisés. C'est la seule manière d'assurer la mobilité des candidat-e-s.

Existe-t-il un groupe semblable en Suisse romande?

En Suisse romande, il existe déjà une bonne collaboration dans ce domaine. La commission Validation des acquis (VdA) Suisse romande est un

organe institutionnalisé abordant les questions de coordination en matière de validation. Il existe un lien avec cet organe par le biais des cantons de Berne et du Tessin. Ce dernier est représenté à la fois dans la commission romande et la conférence alémanique. De la même manière, Grégoire Evéquoz, président de la commission romande, participe aux travaux du groupe «Validation des acquis» de la CSFP où je siège également. De cette manière, nous sommes en contact à plusieurs niveaux.

Où en sont les cantons avec la mise en oeuvre?

L'invitation au lancement des projets pilotes que l'OFFT a adressée avec insistance aux cantons a nettement fait progresser les choses. Actuellement, nous ne pouvons pas parler de l'état de la mise en oeuvre car nous nous trouvons encore dans la phase pilote dans toute la Suisse. La phase d'essai durera jusqu'en 2010. La transformation des projets en procédures définitives doit être réalisée et achevée en 2012. Des enquêtes montrent que la plupart des cantons auront mis en place leur portail d'entrée au printemps 2009. Ainsi, des informations et des conseils seront assurés sur place.

Dans quels domaines les cantons ont-ils besoin de coordination? Quelles sont les tâches les plus importantes?

Les besoins en coordination se font sentir dans la répartition géographique des prestations. Les personnes intéressées sont informées et conseillées sur place par le biais des portails d'entrée. Cela ne peut se faire que si l'on sait où ces personnes peuvent être affectées dans les phases ultérieures. De plus, il existe des besoins en coordination en matière de synchronisation des instruments, par exemple la structure des dossiers.

Quels sont les aspects les plus épineux dans le développement de procédures de validation?

Les procédures de validation doivent impérativement répondre à la garantie de qualité requise d'un certificat de capacité ou d'une attestation de formation professionnelle. L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation, en tant que documents ayant force de chose jugée, déterminent le niveau des compétences requises pour une profession. Garantir sur cette base la même qualité au moyen d'une validation constitue l'un des plus grands défis. En fin de compte, il s'agit d'être accepté dans le monde du travail. On ne pourra y parvenir que si l'on peut montrer de manière transparente que le niveau de réussite et les compétences correspondent à la formation pro-

Beat Schuler a suivi une formation d'électronicien et poursuivi ses études pour devenir ingénieur diplômé en électronique ETS. Après un emploi de courte durée chez ABB, il a fréquenté l'Ecole suisse d'aviation de transport avant de travailler comme pilote de ligne chez Swissair pendant 13 ans. Son activité d'instructeur l'a conduit à la formation professionnelle. De 2002 à 2003, il a été chargé de cours (branches techniques et sciences naturelles) à l'Ecole professionnelle de Zurich et au Centre de formation professionnelle (GIBZ) de Zoug. Durant la même période, il a travaillé comme conseiller pour un bureau d'études. Depuis août 2003, Beat Schuler exerce son activité dans le domaine de la pédagogie professionnelle à l'Office de la formation professionnelle du canton de Zoug. Le 1er février 2007, le Conseil d'Etat l'a nommé directeur de cet office.

Adresse: Amt für Berufsbildung, Aabachstrasse 1, 6300 Zoug,
beat.schuler@vd.zg.ch

fessionnelle initiale. Il ne faut à aucun prix susciter l'impression qu'il est plus facile d'obtenir un titre professionnel au moyen de la procédure de validation que par un apprentissage.

Dans quel délai les procédures de validation seront-elles concrétisées pour la plupart des professions?

C'est l'OrTra qui a pour tâche de juger de l'urgence de telles procédures. Pour chaque profession, on a besoin d'un profil de qualification national; l'OrTra est chargée de l'établir. Actuellement, huit profils sont en cours de traitement ou déjà approuvés par l'OFFT. D'autres professions s'y ajouteront. Selon mes estimations, à moyen terme, des procédures de validation seront offertes pour les professions pour lesquelles des besoins sont signalés. Cela s'étendra à une petite partie des plus de 200 professions pour lesquelles on peut se former en Suisse.

La Suisse romande est-elle plus avancée?

En Suisse romande, des validations sont offertes depuis quelques années déjà. A Genève, il en existe pour à peu près 35 professions. Elles doivent maintenant être adaptées aussi aux profils de qualification nationaux.

Que coûte une procédure de validation? Grégoire Evéquoz, dans un document, fait état d'un montant total avoisinant les 5'000 francs. Est-ce réaliste?

Les coûts dépendent beaucoup des approches dans les différentes phases et de leur étendue. Je pense que cette estimation est réaliste et qu'elle correspond aux directives de la CSFP qui mentionne un ordre de grandeur compris entre 5'000 et 7'000 francs. S'il s'agit des premiers titres délivrés, il est recommandé aux cantons d'assumer la totalité des frais.

Les cantons doivent aussi développer des offres de formation complémentaire. Où en est-on?

Les formations complémentaires sont actuellement développées dans les cantons dans lesquels se déroulent des projets. On procède à des harmonisations. Ainsi, les modules de la formation complémentaire pour assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC) sont synchronisés entre le canton de Zurich et la Suisse centrale.

Comment le financement de telles offres de formation est-il réglé?

Comme nous nous trouvons toujours à l'état de projet-pilote, le financement est encore très diffé-

rent d'un canton à l'autre. Ici aussi, il s'agit de choisir une approche aussi pragmatique que possible pour l'avenir. Le financement entre les cantons sera réglé sur la base de l'Accord sur les écoles professionnelles (AEPr). La CSFP doit encore fixer le montant des contributions.

Daniel Fleischmann, dfleischmann@swissworld.com

Traduction: AHA Translations; mise en page: rh